



Instance de divorce=polygamie?

Par **fragonard**, le **22/11/2007** à **09:59**

bonjour rnje viens vers vous pour avoir des éclaircissements rnrnsuite à un mariage en 2004 j'ai eu un titre de séjour vie privée alors que j'avais un titre étudiant auparavantrrnj'ai lancé une procédure de divorce car ça n'allait pas du tout(malgré les risques de perdre mon titre de séjour) ;procédure toujours en cours vu le long délai pour avoir l'aide juridictionnelle rnrnj'ai entretemps rencontré quelqu'un et nous avons un enfant rnrnles textes disent que l'on peut demander un titre vie privée si l'on est parent d'un enfant mineur français et si pas en état de polygamie rnrnma question est : vu que divorce pas encore prononcé suis je considéré comme en état de polygamie?rnrnsinon puis je faire une demande vie familiale meme si la procédure de divorce est en cours rnrnmerci de votre aide